



Tel. 026 670 49 29  
Fax 026 672 12 86  
Postcheckkonto 17-1537-5  
www.meyriez.ch  
gemeindebuero@meyriez.ch

3280 Meyriez, 22 décembre 2019

## **Procès-verbal de l'assemblée communale du 09.12.2019**

(Le procès-verbal de cette assemblée est enregistré sur la cassette du 09.12.2019 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.  
Le texte sera supprimé après approbation de ce procès-verbal par l'assemblée communale.)

Ouverture de la séance	20.00 heures
Présidence	Madame Josiane Zeyer
Electeurs présents	53
Majorité absolue	27
Scrutateurs	Monsieur Markus Rohner Monsieur Marcel Baak

### **1. Salutations**

A 20.00 heures, la présidente de commune Josiane Zeyer salue les électeurs/trices présents/tes à la septième assemblée communale ordinaire de la législature 2016 – 2021.

Aucune objection n'est soulevée à l'encontre de la convocation à l'assemblée.

La presse est représentée par Madame Meier (Freiburger Nachrichten) et Madame Käch (Murtenbieter).  
La présidente de commune salue également Monsieur Kurt Liniger en particulier.

La présidente de commune relève que diverses excuses ont été reçues, elles ne seront pas citées nommément, mais figureront au procès-verbal.

Se sont excusés Monsieur et Madame Rolf et Susann Hediger, Monsieur et Madame Kurt et Elsbeth Gloor, Monsieur et Madame Daniel Tornare et Caroline Fredrich, Monsieur et Madame Peter et Barbara Aellig, Monsieur et Madame Fredy et Edith Bissegger, Monsieur et Madame Emil et Ilse Gerzner, Monsieur et Madame Alessio et Angélique De Santo, Madame Sarah Mäder, Madame Stefanie Zeyer, Madame Therese Speich, Madame Mathilde Bangerter, Monsieur Andreas Hess, Monsieur Lars Lehmann, ainsi que Monsieur Daniel Zeyer.

Messieurs Markus Rohner et Marcel Baak sont élus scrutateurs à l'unanimité.

Aucune objection n'est soulevée contre l'enregistrement du procès-verbal sur bande magnétique

### **2. Orientation concernant le défibrillateur**

La présidente de commune informe que la commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur. A ce sujet, des informations détaillées ont déjà été fournies dans la feuille d'information. Cette assemblée communale offre à Monsieur Kurt Liniger (ancien Directeur des services ambulanciers et secours Morat et environs) l'opportunité de présenter l'appareil et d'expliquer les points les plus importants.

Monsieur Kurt Liniger souligne, qu'avec cet appareil, les chances de survie d'un habitant de la commune victime d'un arrêt cardiorespiratoire, sont trois fois plus élevées. A l'échelon national, une crise cardiaque se produit toutes les 6 minutes et parmi celles-ci environ 8'000 personnes se retrouvent en arrêt cardiaque. Seules 12 % d'entre elles survivent.

Si un tel dispositif de choc est disponible et utilisé dans les 3 – 5 minutes, les chances de survie du patient augmentent d'environ 50 %.

C'est pourquoi, selon Monsieur Liniger, il est important que de nombreux appareils soit à disposition. Il félicite la commune pour l'acquisition d'un tel appareil, qui est placé devant l'administration communale.

Lorsqu'il est avéré que la patient est inconscient, alerter l'ambulance et commencer tout de suite les massages de réanimation. L'alarme peut être déclenchée par le biais de l'application ou en composant le 144.

Monsieur Liniger démontre, à l'aide d'une poupée, comment effectuer la réanimation. Alternner 30 compressions thoraciques suivies de 2 insufflations.

Dès que l'appareil est ouvert, prendre connaissance des instructions pour une utilisation correcte. Le fabricant de l'appareil s'engage, à ce que seul celui qui a vraiment besoin d'un choc le reçoive.

Une électrice demande si les électrodes tiennent même lorsque le corps est mouillé.

Monsieur Liniger répond, que seuls les endroits où seront placées les électrodes doivent être sèches. Il n'a pas connaissance que le courant pourrait provoquer un problème sur une peau mouillée.

Un électeur demande, dans quels endroits de la commune se trouvent de tels appareils à électrochoc.

Monsieur Liniger répond, qu'il y a maintenant un nouvel appareil devant l'administration communale et un autre est également disponible à l'HFR Hôpital Meyriez-Morat.

La présidente de commune ajoute, qu'il devrait y avoir un appareil au Vieux Manoir, mais que celui-ci ne serait pas encore en fonction.

Une électrice demande, s'il existe une application avec les emplacements.

Monsieur Liniger répond, qu'une application gratuite peut être téléchargée (voir feuille d'information), et que celle-ci vous indiquera l'emplacement à proximité.

Un électeur demande, combien de temps faut-il effectuer les massages cardiaques/insufflations.

Monsieur Liniger répond, que la réanimation doit se poursuivre jusqu'à l'arrivée de l'ambulance ou jusqu'à ce que le patient reprenne conscience.

En conclusion Monsieur Liniger mentionne, qu'il est pratiquement impossible de se tromper lors de l'utilisation de cet appareil et que le plus „stupide“ serait de ne pas s'en servir.

La présidente de commune ajoute, que si les cellules du cerveau ne sont plus irriguées en sang durant 3 – 5 minutes, celles-ci commencent à mourir.

L'intervention de Monsieur Kurt Liniger est remerciée par des applaudissements.

### **3. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 29.04.2019**

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 29.04.2019 est **accepté** à l'unanimité.

### **4. Mots de bienvenue aux jeunes citoyennes et jeunes citoyens**

La présidente de commune souhaite la bienvenue à la jeune citoyenne Madame Alina Vaucher et aux jeunes citoyens Monsieur Len Steiner, Monsieur Samuel Auderset et Monsieur Lukas Balmer et leur remet un cadeau ainsi que la Chronique de la commune de Meyriez.

S'est excusée Madame Mathilde Bangerter.

### **5. Elections**

#### **• Election d'un membre pour la Commission de planification révision aménagement local**

Monsieur le conseiller communal Daniel Conca est élu, avec des applaudissements, à **l'unanimité** membre de la Commission de planification pour la révision du plan d'aménagement, en remplacement de Monsieur le conseiller communal Andreas Spring.

#### **• Election d'un membre pour la Commission des naturalisations**

Monsieur le conseiller communal Peter Kopp est élu, avec des applaudissements, à **l'unanimité** membre de la Commission des naturalisations en remplacement de l'ancien conseiller communal Monsieur Peter Balmer.

## 6. Budget 2020

### • 6.1. Rapport du conseil communal

Le conseiller communal Andreas Spring, présente, à l'aide d'une présentation Powerpoint, les comptes de fonctionnement du budget 2020. Il relève les domaines administration, sécurité publique, formation, culture, santé, aide sociale, transport, environnement et aménagement du territoire, économie ainsi que les finances et contributions. Le total des comptes de fonctionnement présentait un déficit de CHF 56'819.00 au budget 2019, selon une extrapolation des comptes actuels il pourrait être inférieur.

Un déficit de CHF 131'111.00 est prévu pour le budget 2020, principalement dû à l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, rendu obligatoire et qui entrera en vigueur dans toutes les communes.

Concernant les investissements versés aux associations, Andreas Spring conseiller communal relève le remboursement des coûts pour le nouveau local des sapeurs-pompiers (subventions de l'ECAB), la participation aux coûts de l'assainissement de l'immeuble RSL, ainsi que la participation aux coûts de la STEP. Ce qui représente, grâce à la note de crédit de l'ECAB, une baisse de CHF 13'700.00.

Pour les investissements prévus dans la commune, Andreas Spring conseiller communal, souligne l'acquisition du nouveau matériel et logiciel informatique (MCH2), la rénovation du ponton et de la cabane de jeux du Parc Chatoney, la rénovation du banc du tilleul Häfelimatte, ainsi que l'assainissement de la lucarne du toit du pavillon Chatoney. Des investissements d'un total de CHF 75'000.00 sont planifiés dans la commune en 2020.

La vue d'ensemble des investissements montre, que selon les factures 2018, CHF 408'276.00 ont été investis. En 2019 les investissements sont budgétisés à CHF 219'691.00. En 2020 des investissements d'un montant de CHF 61'300.00 sont portés au budget, investissements qui pourront à nouveau être financés par les fonds propres.

### • 6.2. Rapport de la Commission financière

Le président de la Commission financière, Monsieur Kurt Grüning, donne lecture du rapport de la Commission financière. Bien que les prévisions ne présentent une perte de „seulement“ CHF 131'111, en excluant en revanche le résultat du compte des propriétés immobilières, qui laisse prévoir un excédent de CHF 160'430.00, la perte se monte ainsi à CHF 291'541.00.

Depuis plusieurs années, la Commission financière attire l'attention sur le fait qu'une part importante des dépenses planifiées est sous l'influence de tiers.

Le budget 2020 prend cette tournure: des dépenses totales de CHF 2'900'736.00, CHF 1'462'661.00 sont soit disant des coûts externes non influençables. Si l'on ajoute la péréquation des ressources de CHF 257'500.00, se chiffre s'élève même à CHF 1'720'161.00.

Le sens du terme „coûts non influençables“ doit être relativisé, alors que divers représentants communaux siégeant dans des commissions, au cours desquelles des frais externes sont déterminés, et peuvent dans une certaine mesure influencer les coûts externes. Cependant, en raison de la clé de répartition, l'influence du représentant de la commune de Meyriez, est très faible. Ainsi, il ne reste en principe à la commune de ne pouvoir „contrôler“ qu'environ 50% des dépenses.

Quoi qu'il en soit, si la commune continue d'inscrire des chiffres rouges, une hausse des impôts devra être prévue dans un proche avenir.

La Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les prévisions des comptes de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2020.

A l'aide d'une présentation Powerpoint, Andreas Spring conseiller communal, fournit des informations sur l'enquête de la répartition démographique de la population dans la commune de Meyriez par rapport à la moyenne cantonale, ainsi que sur la répartition des impôts sur le revenu et la fortune par catégorie d'âge.

Ceci montre à l'évidence que la population de la commune âgée de 30 – 50 ans est massivement sous-représentée. Cela est dû en entre autres au fait qu'il existe trop peu d'espace de vie dans la commune. Il est impératif, qu'à l'avenir, des espaces de vie soient créés pour les 30 – 50 ans.

L'exposé du conseiller communal Andreas Spring est remercié par des applaudissements.

### • 6.3. Approbation du budget 2020

Le budget 2020 (comptes de fonctionnement et des investissements) est **approuvé à l'unanimité.**

## 7. Divers

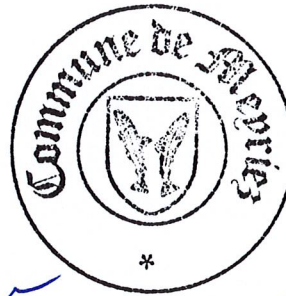
La présidente de commune oriente sur le sondage „Senior+“. Celui-ci concerne tous/tes les habitants/tes de la commune âgés/es de plus de 55 ans. Le Réseau Santé du Lac RSL adressera, au nom de toutes les communes, un questionnaire portant sur le sujet „vieillir dans la commune“. Ce questionnaire a pour but d'évaluer les besoins des habitants/tes de plus de 55 ans.

La présidente de commune invite les personnes présentes concernées à bien vouloir prendre le temps de remplir et retourner le questionnaire. Il peut également être rempli en ligne sur le site Internet du Réseau Santé du Lac RSL.

La présidente de commune remercie les collègues du conseil communal et tous les employés communaux pour leur travail au service de la commune. Elle remercie les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée et leur souhaite de joyeuses fêtes et une bonne nouvelle année.

Clôture de l'assemblée: 20.40 heures

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
DE MERIEZ



La présidente de commune:  
J. Zeyer

Le secrétaire:  
E. Speich

En fin d'assemblée, les participants sont conviés à un apéritif.